



PROCÈS-VERBAL

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion : Mardi 16 avril 2024 à 13h30, à l'Astragale

Présidence : **M. Daniel FONTENIAUD**

Présents : Patricia BEAURENAUD Jean-Marie COPPI - Roland COQUARD - Daniel DURAND - Jean-François GONDELLIER - Christian PERDU - Alain RICHARD - Daniel ROLET - Michel SORNAY - Haithem ZAIED

Assistent à la séance : Sébastien IMBERT – Pierre-Marie DANDRAU

Excusés : Christophe CAILLIET - Jacques QUANTIN - Philippe PRUDHON - Vincent SZMATULA - Françoise VALLET

1 – AGENDA

Le 30.4.24 : Réunion avec la FFF sur le Développement des Pratiques → Attente des retours des Districts concernant les participants.

2 - CAMPAGNE ANS PSF 2024

Amandine MENIGOZ fait une présentation de la campagne ANS.

Rappel du calendrier :

- Réunion ANS fixée le 26 avril 2024
- Date maximum du dépôt du dossier pour les clubs : 30 avril 2024
- Réunions commission Ligue ANS : mardi 14 mai 10h (présentiel) – jeudi 23 mai 12h (visio)

Une thématique "Animation Vacances Olympiques et Paralympiques" a été ajoutée pour cette saison 2024.

3 - CAMPAGNE LICENCES

Amandine MENIGOZ revient sur la campagne d'accompagnement des clubs pour les Licences pour la saison 2024/25, où l'accent sera mis sur les éléments suivants : « Proximité, Accompagnement, Aide ».

Elle déroule la chronologie de la campagne et propose aux Districts d'échanger dès le mercredi 17 suivant pour fixer des dates de réunions avec les clubs, dans les Districts.

4 - DOSSIER ASSURANCES

A la suite de la décision de liquidation amiable de la Mutuelle des Sportifs à l'échéance du 30 juin prochain, la Ligue doit trouver un nouvel assureur Individuel Accident (IA) pour la saison 2024/2025. Amandine MENIGOZ présente le dossier Assurances, composé de 4 hypothèses de travail. Elle déroule le calendrier correspondant.

Le BUREAU valide le support de présentation pour le vote au prochain CA du 26.4.2024.

5 - REGLEMENTATION DES TERRAINS (APPLICATION DES CLASSEMENTS EN CATEGORIE T5)

Alain BIDAULT et Aurélien PIROLLEY interviennent pour ce point. Ils présentent l'état des lieux des classements de terrains.

Le classement avant le 1er Juillet 2021 a été analysé (date de la mise en place de la nouvelle réglementation). Beaucoup de terrains sont passés automatiquement de T6 à T5 dans Foot 2000 sans que tous les critères n'aient été pris en compte.

- Le BUREAU propose d'analyser ce tableau avec chaque commission de District (avant le 30.6.2024).

Le BUREAU demande un 1^{er} retour pour la prochaine réunion de BUREAU, en mai prochain.

6 - FAFA EQUIPEMENT ET TERRAIN

Daniel FONTENIAUD et Aurélien PIROLLEY prennent la parole pour présenter l'état des lieux de l'enveloppe budgétaire affectée au FAFA équipement et terrain. L'enveloppe budgétaire de cette saison a été utilisée, alors que de nombreux dossier de demandes restent en attente. Etant donné le nombre de demandes déjà effectuées, l'enveloppe budgétaire de la saison prochaine risque d'être déjà utilisée avec les dossiers non financés cette saison.. Tout en rappelant que les chantiers démarrés ne seront pas finançables)

- le BUREAU demande donc aux Districts d'arrêter de saisir les dossiers sur l'outil,
- Daniel FONTENIAUD propose une réunion spécifique d'anticipation et d'arbitrage sur le FAFA Equipement et Terrains (avant le 1.7.2024) pour fixer les priorités.

7 - CLUBS EN INACTIVITE (COMPTES CLUBS)

Concernant les clubs en inactivité, Jean-Marie COPPI informe le BUREAU de la radiation de 3 clubs pour la Haute-Saône et 3 clubs de Saône et Loire.

8 - BILAN ETR AU 28 FEVRIER 2024

Christian PERDU présente le budget ETR arrêté au 29.2.2024. Le budget de l'ETR sera respecté pour la fin de saison 2023/24.

9 - FESTIVAL U13 – RETOUR SUR LES FINALES DEPARTEMENTALES

Les Présidents de Districts se félicitent du bon déroulé des finales U13 Départementales.

10 - STATUT DE L'ARBITRAGE : AMENDE POUR LES CLUBS DE D2, D3 ET D4

Jean-Marie COPPI présente le projet de délibération au BUREAU :

Jean-Marie COPPI présente les modifications votées en Assemblée Générale en date du 4 novembre 2023, ouvrant la possibilité aux Districts de fixer l'amende relative aux infractions liées au Statut de l'Arbitrage,

Jean-Marie COPPI rappelle que cette possibilité a été prise à titre dérogatoire vis-à-vis de l'article 46 du Statut de l'Arbitrage et sera limitée aux clubs dont l'équipe première évolue en championnat Départemental 2, Départemental 3 ou Départemental 4, l'amende pour les clubs dont l'équipe première évolue en championnat Départemental 1 étant fixée à 120€ par le Statut de l'Arbitrage de la F.F.F.

Le Secrétaire Général précise que les amendes qui seront fixées par les Districts ne pourront pas être supérieures à celle prévue au championnat Départemental 1, soit 120€ et qu'il convient de conserver une certaine proportionnalité par rapport au niveau d'engagement.

La résolution est adoptée par le BUREAU à l'unanimité.

11 - HORAIRES DES MATCHS EN LEVER DE RIDEAU

Michel NAGEOTTE précise que la Commission Régionale n'impose pas le lever de rideau à 12h, cependant, pour les matchs de la Ligue, l'horaire de lever de rideau préconisé par la Ligue est 12h.

L'idée principale étant de travailler en collaboration Ligue - District sur la fin de saison.

12 - EQUIVALENCES DES DIPLOMES

Daniel FONTENIAUD fait lecture d'un courrier de la DTN. « La DTN et la Commission des Equivalences ont souhaité que le processus d'équivalence nouvelle < filière bénévole > évolue en ajoutant le PSC1 en pièce à fournir pour les équivalences DF.

Cette disposition est motivée par le fait que dans le cadre de la certification d'un DF en formation initiale, le stagiaire doit être titulaire du PSC1. Pour la saison en cours, nous laissons à la discrétion de chaque Ligue, le soin d'appliquer ou non cette disposition.

A partir du 1er juillet 2024, cette mesure devra s'appliquer sur tout le territoire. »

Pour cette saison, notre Ligue n'appliquera pas cette mesure dans le cadre des dossiers d'équivalence pour les DF (Diplômes Fédéraux), et ne l'appliquera donc qu'à compter de la saison prochaine.

13 - CONGRES ANPDF BEAUNE - 13,14,15 SEPTEMBRE 2024

Notre région accueillera le prochain Congrès de l'Association Nationale des Présidents de Districts à Beaune les 13, 14 et 15 septembre prochain. C'est le District de Côte d'Or qui est chargé de l'organisation.

Comme c'est le cas lors de chaque Congrès, le Président de l'ANPDF a demandé un accompagnement financier à la Ligue d'accueil.

Le Bureau, à l'unanimité, décide d'accorder une aide à hauteur de 10 000 € pour ce Congrès.

Le Président,

Daniel FONTENIAUD

Le Secrétaire Général,

Jean-Marie COPPI